

et la FNUOD sur le plateau du Golan. Le contingent du Canada au Moyen-Orient compte environ 1 000 militaires répartis comme suit: environ 880 dans la FUNU et 172 dans la FNUOD.

Le contingent détaché par le Canada auprès de la Force des Nations Unies à Chypre représente une autre contribution militaire importante. Pendant dix ans, à partir de 1964, un contingent totalisant – avec les représentants canadiens au quartier général des Nations Unies – environ 580 officiers et hommes de troupe a été affecté à Chypre. En juillet 1974, à la suite des troubles survenus à Chypre, le Canada, à la demande des Nations Unies, y a ajouté 480 officiers et hommes de troupe ainsi que du matériel militaire. A l'heure actuelle, environ 515 Canadiens servent dans la Force de maintien de la paix à Chypre.

En 1978, 115 militaires canadiens ont servi dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (mars – octobre). Pour les autres opérations de maintien de la paix auxquelles le Canada a participé au cours de cette même année, les effectifs étaient les suivants:

– 9 militaires détachés auprès du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Inde et au Pakistan (participation réduite à 1 officier à la fin de 1978),

– 20 officiers détachés auprès de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Israël,

– 2 militaires détachés auprès de la Commission militaire de l'armistice des Nations Unies en Corée (premier semestre de 1978).

#### *Programmes d'assistance militaire*

Le Canada prête assistance aux nations membres du Commonwealth et aux pays ne faisant pas partie de l'OTAN, en y détachant des équipes d'instructeurs militaires ou en donnant au Canada une formation à de petits groupes de militaires provenant de ces pays. C'est ainsi que des équipes ont été envoyées au Cameroun, en Jamaïque, au Kenya, en Malaisie, au Nigeria, en Zambie, etc.

Aux termes de la Loi sur les forces étrangères présentes au Canada et de la Convention sur le statut des Forces (de l'OTAN), le Canada offre, aux frais des intéressés, l'usage d'installations d'entraînement à certains pays membres de l'OTAN. En vertu des dispositions d'un accord de dix ans signé en 1971, l'entraînement de troupes britanniques s'effectue au Canada. Un accord semblable a également été signé avec l'Allemagne de l'Ouest en 1973. Cet entraînement s'effectue, aux frais de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne de l'Ouest, sur des ter-